

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES  
Service du développement/Section commerciale

742 - pel

Berne, le 27 mai 1991

## Note de dossier

## ICCO: Visite à Berne du Président du Conseil et du Directeur exécutif de l'Organisation internationale du cacao

Copie à: Ambassades suisses à Londres, Abidjan, Accra, Brasilia, Kuala Lumpur, Lagos, Washington; Mission suisse à Bruxelles

DFAE/DOI  
DFAE/SEF  
DFAE/DDA  
gir, gjd, hae/pel

110	Site	RSZ	VO		
	18/6				
EDA	18.06.91		15		
	1.712-5(2)				

Lors de la 41<sup>ème</sup> réunion du Conseil international du cacao, le Président a reçu mandat d'entreprendre des consultations avec les gouvernements des pays producteurs et consommateurs en vue de trouver des solutions notamment

- aux difficultés du marché du cacao, dans le cadre d'un nouvel accord (ICCA), et
- à la grave situation financière dans laquelle verse actuellement l'Organisation.

C'est dans cette perspective que le **Président du Conseil**, M. D.K. **Aninakwah** (Ghana), et le **Directeur exécutif** de l'ICCO, M. E. **Kouamé** (Côte d'Ivoire), se sont rendus à Berne le **24 mai 1991**.

La délégation de l'ICCO a été reçue par M. l'Ambassadeur P.-L. Girard (gir) pour une séance de travail suivi d'un déjeuner. Auparavant la délégation suisse<sup>1</sup> avait tenu un brève séance de préparation.

- 
1. P.-L. Girard, Ambassadeur, OFAEE  
Ch. Häberli, Chef de Section commerciale, OFAEE  
I. Pellegrinelli, Section commerciale, OFAEE  
Ch. Parisod, Directeur, OFIDA  
G.S. Gillet, Directeur, Nestec S.A., Vevey  
E. Bürge, Directeur, Walter Matter S.A., Genève



## 1. Séance interne

Au cours de la discussion, les points suivants ont été mis en évidence.

Le marché mondial du cacao est sous l'influence d'une surproduction structurelle qui exerce sur les prix une pression constante à la baisse. Cette situation ne sera vraisemblablement pas résorbée à court ou à moyen terme dans la mesure où les pays producteurs ont augmenté et continuent de maintenir une production élevée dans la vaine tentative de sauvegarder leurs recettes d'exportation.

Il ne semble cependant pas y avoir pour le moment de problèmes d'approvisionnement en cacao de bonne qualité pour notre industrie.

Le stock régulateur se trouve dans un mauvais état alors que l'ICCO ne semble pas vouloir entreprendre les mesures nécessaires au maintien de sa qualité. M. Parisod a exprimé ses craintes quant à la détérioration de la qualité de la marchandise. En effet si le stock régulateur n'est pas important pour l'approvisionnement, le maintien de sa valeur doit être un objectif à poursuivre notamment dans la perspective de son éventuelle liquidation.

La crise financière de l'ICCO est due, pour l'essentiel, aux arriérés de paiements au budget administratif de la part d'un certain nombre de pays membres (exportateurs). Cela porte gravement préjudice à la crédibilité de l'ICCO. Dans ce contexte, les représentants de l'économie sont de l'avis que le Fonds du stock régulateur ne devrait en aucun cas contribuer à la couverture des frais administratifs du reste de l'Organisation.

S'agissant de la négociation d'un nouvel ICCA avec mécanismes régulateurs, les milieux économiques n'y sont pas opposés. Ils y voient même un certain intérêt dans la mesure où un tel accord pourrait contribuer à assurer l'approvisionnement de l'industrie en cacao de bonne qualité dans le long terme. Mis à part l'égalité de traitement de tous les importateurs, la qualité est l'aspect qui semble intéresser avant tout l'industrie suisse, notamment les chocolatiers. Le cacao ne risque pas de subir la concurrence de substituts, les consommateurs manifestant de plus en plus leur préférence pour un produit naturel et authentique. L'industrie pourrait par conséquent s'accomoder, comme par le passé, de prix sensiblement plus élevés.<sup>2</sup> La grave situation dans laquelle verse la plupart des pays producteurs reste néanmoins la raison principale de leur attitude favorable envers un nouvel accord avec clauses économiques. Ce sont finalement les recettes des pays producteurs et le maintien de leur capacité de production qui sont en jeu plus que les intérêts des pays consommateurs.

Les chances de parvenir à un nouvel accord avec dispositions économiques sont actuellement extrêmement réduites, malgré le fait qu'un tel accord est réclamé par les producteurs eux-mêmes. Il y a très peu de chances que ces pays puissent se mettre d'accord, par exemple sur des contingents. La dérégulation en cours dans de nombreux pays producteurs rend par

---

2. Alors qu'aujourd'hui ce prix est, avec moins de £600/t, à un plancher historique, on a enregistré (et absorbé sans augmentation notable du prix du chocolat) de l'ordre de £ 3000/t dans la seconde moitié des années 70!



ailleurs plus difficile la discussion sur un nouvel ICCA dans la mesure où les partenaires traditionnels n'ont pas encore été remplacés.

De nouvelles solutions pourront être prises en compte seulement lorsque on aura pu se débarrasser du stock actuel et l'offre sera revenue au niveau de la demande. Les milieux de l'économie ont été de l'avis que, en laissant agir librement le marché, cela pourrait prendre entre 2 et 5 ans. Les premiers à souffrir de la situation actuelle seraient le Brésil, la Malaisie et les pays d'Amérique centrale, les coûts de production y étant les plus élevés. Les producteurs africains pourraient en revanche tenir un peu plus longtemps.

Lorsque les forces du marché auront ramené un équilibre entre l'offre et la demande, un nouveau système pourrait être mis en place. Une solution pourrait consister en un Stock fiduciaire "bankable" géré par une institution financière internationale (Banque mondiale p.ex.), situé, pour des raisons climatiques, dans les pays importateurs et couplé d'un système de quotas fixés de façon appropriée.

Pour faire face aux stocks en surplus, il y aurait la possibilité d'utiliser du cacao pour d'autres usages. La fabrication de fourrages ou de savon pourrait être un moyen pour lutter contre la surproduction. Outre les difficultés liées à la fixation du prix auquel le cacao destiné à ces usages devrait être vendu et au risque qu'il soit réintroduit dans l'industrie chocolatière, cette solution apparaît comme un emplâtre sur une jambe de bois.

## 2. Entretiens avec les représentants de l'ICCO

gir a mis en évidence l'importance macro- et microéconomique de l'économie cacaoyère mondiale. Il souligne par ailleurs la nécessité de clarifier la situation actuelle avant d'entamer des négociations sur un nouvel ICCA, tout en rappelant la responsabilité portée par les pays producteurs eux-mêmes devant cette situation. Il s'enquit des résultats des consultations conduites jusqu'ici par le Président de l'ICCO.

Le Président de l'ICCO relate les faits suivants:

### Nigéria

- veut un nouvel ICCA avec clauses économiques
- a promis de paier les arriérés de contribution au budget administratif
- prêt à entrer en discussion pour trouver des modalités pour régler ses arriérés au Fonds du Stock régulateur

### Cameroun

- veut un nouvel ICCA avec clauses économiques
- entend honorer ses obligations

### Côte d'Ivoire

- veut un nouvel ICCA avec clauses économiques
- a promis de régler ses arriérés de contributions



## Ghana

- idem

## Brésil

- veut un nouvel ICCA avec clauses économiques
- a promis de paier les arriérés au budget administratif dans leur totalité pour la fin mai 1991.

gir accueille avec satisfaction ces nouvelles et a été de l'avis que le paiement des arriérés de contribution donnerait un signal politique et psychologique positif important. Cela était d'ailleurs une condition indispensable si les producteurs et les consommateurs devaient négocier sur un pied d'égalité en vue de la conclusion d'un nouvel ICCA.

gir ajoute qu'il y a identité de vues entre le gouvernement et l'industrie suisse. Le cacao n'est pas considéré seulement en tant que input pour l'industrie mais également comme importante source de revenu pour les pays producteurs. L'optimisation de l'économie cacaoyère mondiale est dans l'intérêt non seulement des pays consommateurs mais aussi des pays producteurs. La Suisse a une optique à long terme, ce qui signifie entre autre qu'elle veut être présente même lorsque la situation est difficile. Elle continue d'être favorable à la conclusion d'accords internationaux de produit, mais pas à n'importe quelle condition. Les forces du marché doivent prévaloir.

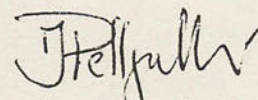
L'expérience du passé a été catastrophique. La Suisse veut éviter que l'histoire ne se répète. Elle veut un bon accord ou rien du tout. Il faut par conséquent que le nouvel accord rassemble tous les principaux pays importateurs et consommateurs et que les parties se conduisent en pays responsables en respectant les engagements et obligations contractés. Un nouvel ICCA devra par conséquent être doté de clauses économiques conformes aux lois du marché, en vue de stabiliser les prix dans le long terme et d'assurer une offre de qualité et prévisible. Les chances de conclure un nouvel ICCA avec clauses économiques dépendent enfin largement de l'attitude et du comportement des pays producteurs eux-mêmes. Enfin, un nouvel ICCA ne doit pas être entendu comme un substitut aux politiques cacaoyères nationales; c'est aussi pour cette raison que le nouvel ICCA devra comporter un mécanisme automatique d'adaptation des prix d'intervention aux évolutions du marché.

S'agissant du contenu d'un tel accord la délégation de l'ICCO n'a pas avancé ni rapporté de propositions concrètes. Elle a néanmoins été de l'avis que le nouvel ICCA doit être moins exigeant d'un point de vue financier pour les membres, notamment en considération de l'endettement des pays producteurs. Le directeur exécutif de l'ICCO, après avoir fait un bref survol des expériences passées, a été de l'avis qu'on dispose maintenant de l'expérience suffisante pour mettre sur pied un bon accord.

Les milieux économiques suisses ont affirmé qu'ils sont favorables à la conclusion d'un nouvel ICCA avec dispositions économiques, mais qu'ils n'en sont pas demandeurs. L'industrie est prête à paier un bon prix pour le cacao; elle exige cependant une offre de qualité en contre-partie. Une fois que le marché aura été "cleared", c'est-à-dire lorsque l'offre sera revenue au niveau de la demande, on pourra songer à introduire un nouveau



systeme qui évite les surplus à l'avenir. Un tel systeme pourrait comporter à la fois la fixation de quotas adéquats et la création d'un stock fiduciaire en zone neutre et géré par une institution financière internationale sur une base "bankable".



Ivan Pellegrinelli